



BCEAO
BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES
AO/ZOO/DBA/035/2018

**POUR LA FOURNITURE DE SERVICES DE SUPPORT ET DE MAINTENANCE DES
EQUIPEMENTS DE TYPE BARRACUDA**

AVRIL 2018

PREMIERE PARTIE : DISPOSITIONS GENERALES

I.1. Introduction

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est l'Institut d'émission commun aux huit (8) Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), à savoir le Bénin, le Burkina, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

La BCEAO exerce ses activités à travers :

- le Siège et le Centre Ouest Africain de Formation et d'Etudes Bancaires (COFEB), sis à Dakar ;
- une Direction Nationale dans chacun des Etats membres, comprenant une Agence Principale et une ou plusieurs Agences Auxiliaires ;
- le Secrétariat Général de la Commission Bancaire (SGCB) de l'UMOA sis à Abidjan ;
- la Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération (RIEC) sise à Paris.

I.2. Objet

Le présent cahier des charges a pour objet la fourniture de services de support et de maintenance des équipements de sécurité de type Barracuda à la BCEAO.

I.3. Allotissement

Les soumissionnaires sont invités à présenter une offre forfaitaire et globale en un lot unique.

I.4. Conditions de participation au marché

La participation au présent marché est ouverte à toutes les entreprises spécialisées dans la fourniture de ce type de services. Tout candidat en situation de conflit d'intérêt devra en informer la Banque Centrale dans sa lettre de soumission, en précisant les termes dudit conflit d'intérêt.

I.5. Visite des lieux

Il n'est pas prévu de visite des lieux.

I.6. Conformité des offres

Toute offre qui ne répond pas explicitement aux exigences du présent cahier des charges est rejetée pour non-conformité.

I.7. Période de validité des offres

La validité des offres doit être d'au moins cent vingt (120) jours à compter de la date de dépôt.

I.8. Langue de soumission

Les offres, ainsi que toutes les correspondances et tous les documents concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et la Banque Centrale, sont rédigés en langue française.

Les documents complémentaires et les notices d'équipements fournis par le soumissionnaire dans le cadre de la soumission peuvent être rédigés en anglais, à condition d'être accompagnés d'une traduction en français des passages pertinents.

I.9. Frais de soumission

Le soumissionnaire supporte tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre. La Banque Centrale n'est en aucun cas responsable de ces frais ni tenue de les régler, quels que soient le déroulement et l'issue de la procédure d'appel d'offres.

I.10. Monnaie de soumission et de paiement

La monnaie utilisée est le Franc CFA. Toutefois, l'Euro est accepté pour les fournisseurs établis hors de la zone CFA.

I.11. Modalités de paiement

En cas d'attribution, les modalités de règlement proposées sont les suivantes :

- une avance de trente pour cent (30 %) à la signature du contrat contre la fourniture d'une lettre de garantie à première demande délivrée par un organisme financier de premier ordre reconnu par la BCEAO. La mainlevée de cette garantie est effectuée par la Banque Centrale, à la date de signature du bordereau de livraison ;
- soixante-dix pour cent (70 %) à la fourniture de la preuve d'activation du support.

I.12. Régime fiscal

En vertu des dispositions des articles 28 du Traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), en date du 20 janvier 2007, 7 des Statuts de la BCEAO, 10, paragraphe 10-1 du Protocole relatif aux privilèges et immunités de la BCEAO, annexés audit Traité, et 8 de l'Accord de Siège conclu le 21 mars 1977 entre le Gouvernement de la République du Sénégal et la BCEAO, la Banque Centrale bénéficie, dans le cadre du présent contrat, du régime de l'exonération de tous impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent dus dans les Etats membres de l'UMOA.

I.13. Présentation des soumissions

Les offres, établies en trois (3) exemplaires (un original et deux copies), doivent être présentées sous double enveloppe fermée, l'enveloppe externe portant la mention :

« FOURNITURE DE SERVICES DE SUPPORT ET DE MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS DE TYPE BARRACUDA ».

Les enveloppes intérieures et extérieures doivent être adressées à Monsieur le Directeur du Budget et des Approvisionnements. Les enveloppes intérieures comportent, en outre, le nom et l'adresse du soumissionnaire.

Chaque exemplaire des offres est présenté en quatre (4) parties distinctes, comme suit :

1. une lettre de soumission ;
2. présentation du soumissionnaire ;
3. offre technique ;
4. offre financière.

Chaque partie doit être placée sous enveloppe fermée portant le titre de ladite partie. Le non-respect de ces dispositions peut entraîner le rejet de l'offre pour non-conformité.

I.13.1. Lettre de soumission

Le soumissionnaire devra produire une lettre de soumission selon le modèle joint à l'**annexe I** précisant tous les éléments de sa proposition qui l'engage contractuellement.

Cette lettre devra être signée par un responsable dûment habilité de l'entreprise soumissionnaire.

I.13.2. Présentation du soumissionnaire

La présentation du soumissionnaire comprendra :

- une présentation générale de la société ;
- les références techniques similaires ;
- la liste et les CV des personnes chargées du dossier (qualifications et expérience) ;
- le nom du représentant local pour la prise en charge de la maintenance des équipements.

En cas de sous-traitance, les mêmes informations concernant le sous-traitant, devront être communiquées à la Banque Centrale.

Par ailleurs, le soumissionnaire devra fournir dans son offre une copie des documents attestant de son statut juridique, du numéro d'immatriculation de la société le cas échéant, ainsi que les références bancaires conformes aux normes de codification bancaire internationales.

I.13.3. Offre technique

L'offre technique comprendra :

- la description détaillée des équipements proposés ;
- la formulation d'avis et remarques ;
- la communication de toute autre information technique jugée utile.

I.13.4. Offre financière

Les prix devront être établis en hors taxes et hors douane conformément au cadre de devis estimatif joint à l'**annexe II**.

I.14. Documents constitutifs de la soumission

Le soumissionnaire devra fournir dans son offre une copie des documents attestant de son statut juridique, du numéro d'immatriculation de la société le cas échéant, ainsi que les références bancaires conformes aux normes de codification bancaire internationales.

I.15. Date et heure limite de remise des offres

Les offres doivent être déposées au Siège de la BCEAO, à l'Avenue Abdoulaye FADIGA – BP 3108 DAKAR - Sénégal, au bureau 509 du 5e étage de la Tour **le vendredi 18 mai 2018 à 17 heures TU au plus tard, délai de rigueur**.

En ce qui concerne les offres transmises par courrier, le cachet de l'expéditeur (Poste, DHL, CHRONOPOST, EMS...) indiqué sur le pli fera foi.

I.16. Ouverture de plis et évaluation des offres

Une Commission des Marchés procédera à l'ouverture des plis, à la vérification de la conformité, à l'évaluation et au classement des offres reçues. Il n'est pas exigé de garantie de soumission. L'évaluation des offres se fera sur la base de leur conformité aux spécifications techniques du présent cahier des charges d'une part, de l'analyse et la comparaison des prix proposés, qui s'effectuent au regard des critères économiques et financiers, d'autre part.

Il sera procédé à des ajustements de prix en cas d'erreurs arithmétiques. De même, s'il y a contradiction entre le prix indiqué en lettres et en chiffres, le montant en lettres fera foi.

A l'issue du dépouillement, le marché peut faire l'objet de négociations commerciales avec le soumissionnaire pressenti.

Avant l'attribution du contrat, la BCEAO se réserve le droit de procéder à une vérification du caractère raisonnable des prix proposés dans le cadre de la présente procédure. Une conclusion négative (des prix déraisonnablement élevés ou bas) pourrait constituer un motif de rejet de l'offre, à la discrétion de la BCEAO. Dans ce cas, elle pourrait inviter le soumissionnaire classé deuxième à l'issue de l'évaluation technique et financière des offres pour des négociations.

I.17. Publication des résultats et notification provisoire

Les résultats de l'appel d'offres seront publiés sur le site internet de la BCEAO. A cet égard, tout candidat peut former un recours gracieux par écrit, adressé au Directeur Général de l'Administration et du Patrimoine, dans un délai maximum de cinq (5) jours ouvrés, à compter de la date de publication des résultats. Le recours ne peut porter que sur l'attribution du marché. Le délai de réponse de la BCEAO est de dix (10) jours maximum. Passé ce délai et sans une réponse de la BCEAO, le recours doit être considéré comme rejeté.

Dans l'attente de l'issue d'un éventuel recours, une notification provisoire sera adressée au soumissionnaire pressenti.

I.18. Vérification de la qualification des candidats

La Banque Centrale se réserve le droit de vérifier les capacités techniques et financières du prestataire retenu à exécuter le marché de façon satisfaisante.

Cette vérification tiendra compte, notamment, de la capacité et la solvabilité financières du soumissionnaire. Elle pourrait se fonder sur l'examen des preuves de qualification que la Banque Centrale jugera nécessaires.

Le cas échéant, son offre sera rejetée et la Banque Centrale examinera l'offre classée deuxième, puis appréciera également la capacité de ce soumissionnaire à exécuter le marché de façon satisfaisante.

I.19. Délai de fourniture des services

Le délai de fourniture des services devra être indiqué dans la soumission et commencera à courir à compter de la date de signature du marché.

Ce délai devra être scrupuleusement respecté sous peine d'application d'une pénalité égale à un pour mille (1 ‰) du montant de la commande, par jour calendaire de retard. Toutefois, le montant de ces pénalités ne pourra excéder trois pour cent (3 %) du prix du marché.

I.20. Agrément

Les soumissionnaires revendeurs doivent donner, dans leur soumission, la preuve de l'agrément de la Société Barracuda Networks.

I.21. Litiges et contestations

Les Parties s'efforceront de régler à l'amiable tout différend né de l'exécution ou de l'interprétation du contrat de marché.

A défaut de règlement à l'amiable, le différend sera, de convention expresse, soumis à l'arbitrage selon le Règlement d'arbitrage de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), et tranché par un (1) arbitre ad hoc désigné conformément à ce Règlement.

L'arbitrage se déroulera en langue française, à Dakar (Sénégal), selon le droit sénégalais.

Les frais de l'arbitrage seront à la charge de la partie succombante.

I.22. Informations complémentaires

Pour toute demande d'informations complémentaires, les soumissionnaires peuvent prendre l'attache de la Direction du Budget et des Approvisionnements, par courriel au moins dix (10) jours avant la date limite de dépôt des offres à l'adresse : courrier.zdba@bceao.int.

Toute demande de renseignements parvenue au-delà du délai précité n'est pas prise en compte.

Les questions formulées ainsi que les réponses apportées sont mises en ligne sur le site Internet de la BCEAO à l'adresse www.bceao.int. A ce titre, les candidats sont invités à visiter régulièrement le site.

DEUXIEME PARTIE : Caractéristiques techniques des équipements

II.1. Présentation du parc d'équipements Barracuda

La BCEAO dispose d'un parc d'équipements et de solutions de sécurité de marque Barracuda constitué :

- de Firewall : F800, F280, F400 et F200 ;
- de Web Filter : 810 et 410 ;
- d'une console de gestion centralisée des Firewall : C400.

Ces équipements et solutions sont couverts par un contrat de support et de maintenance qui expire le 20 juin 2018.

II.2 - Souscription d'un contrat pour les équipements pare-feux

Il est attendu des soumissionnaires, la fourniture d'une offre de service d'assistance et de maintenance pour les équipements Firewall de marque Barracuda dont la liste est jointe à l'**annexe 2**. Il est précisé dans cette liste la durée ainsi que le type de service d'assistance souhaités pour chaque équipement.

Le service d'assistance et de maintenance devra comprendre les éléments suivants :

- Une offre de service avec RMA pour l'ensemble des équipements de la liste,
- la mise à jour du module Energize ou équivalent ;
- la mise à jour du module App-detection ou équivalent ;
- la mise à jour du module IPS ou équivalent ;
- Un support technique de type 24x7.

Le soumissionnaire devra s'assurer auprès de la Société Barracuda Networks des dernières mises à jour dans la gestion des licences pour fournir un niveau de prestation équivalent à celui des licences actuelles listées au niveau de l'**annexe 2**.

II.3 - Souscription d'un contrat pour les équipements de filtrage WEB

Il est attendu des soumissionnaires, la fourniture d'une offre de service d'assistance et de maintenance pour les équipements Web Filter de marque Barracuda dont la liste est jointe à l'**annexe 2**. La durée du service d'assistance et de maintenance requise est de trois (3) ans.

Le service d'assistance et de maintenance devra comprendre les éléments suivants :

- Une offre de service avec RMA pour l'ensemble des équipements de la liste ,
 - la mise à jour du module Energize ou équivalent ;
 - la mise à jour des définitions de logiciels espions ;
 - la mise à jour des définitions de virus ;
 - la mise à jour des définitions de catégorie ;
 - la mise à jour des définitions d'application ;
 - la mise à jour des définitions des points d'accès ;
 - la mise à jour des définitions de sécurité ;
 - un support technique de type 24x7.
-

Le soumissionnaire devra s'assurer auprès de la Société Barracuda Networks des dernières mises à jour dans la gestion des licences pour fournir un niveau de prestation équivalent à celui des licences actuelles listées au niveau de l'annexe 2.

II.4 -Souscription d'un contrat pour la console de gestion centralisée des pare-feux BARRACUDA

Il est attendu des soumissionnaires, la fourniture d'une offre de service d'assistance et de maintenance pour la console de gestion centralisée C400 de marque Barracuda, référencée à l'**annexe 2**. La durée du service d'assistance et de maintenance requise est de trois (3) ans.

Le service d'assistance et de maintenance devra comprendre les éléments suivants :

- Une offre de service avec RMA ,
- la mise à jour du module Energize ou équivalent ;
- la mise à jour du module App-detection ;
- la mise à jour du module IPS.

Le soumissionnaire devra s'assurer auprès de la Société Barracuda Networks des dernières mises à jour dans la gestion des licences pour fournir un niveau de prestation équivalent à celui de la licence actuelle du Barracuda Control Center C400, rappelée à l'annexe 2.

ANNEXE I**Formulaire de soumission**

(indiquer le lieu et la date)

A l' attention de :

MONSIEUR LE DIRECTEUR DU BUDGET ET DES APPROVISIONNEMENTS

BP 3108 DAKAR

BCEAO/SIEGE

Objet : Fourniture de services de support et de maintenance des équipements de type Barracuda

Nous, soussignés.....soumettons par la présente, une offre de prix pour la fourniture de services de support et de maintenance des équipements de type Barracuda pour un montant de.....FCFA HT/HD ou..... euros.

Nous déclarons, par la présente, que toutes les informations et affirmations faites dans cette offre sont authentiques et acceptons que toute déclaration erronée puisse conduire à notre disqualification.

Notre proposition engage notre responsabilité et, sous réserve des modifications résultant d'éventuelles négociations du marché, nous nous engageons, si notre proposition est retenue, à commencer la prestation au plus tard à la date convenue lors desdites négociations.

Signataire mandaté

Nom et titre du signataire

ANNEXE II : Liste des équipements concernés pour les services de maintenance
A- Liste des Firewall de type Barracuda

Item	Modèle	Type de contrat	Quantité	Référence	Durée	Prix Unitaire	Prix Total
1	Barracuda NG Firewall F800	F800 – 3 Year EU	4	BNGIF800ae3	3 ans		
2	Barracuda NG Firewall F400	F400 – 3 Year EU	2	BNGIF400ae3	3 ans		
3	Barracuda NG Firewall F280	F280 – 3 Year EU	7	BNGIF280ae3	3 ans		
4	Barracuda NG Firewall F200	F200 – 1 Year EU	1	BNGIF200ae	1 an		

B - Liste des Web Filter de type Barracuda

Item	Modèle	Type de contrat	Quantité	Référence	Durée	Prix Unitaire	Prix Total
5	Barracuda Web Filter 810	810 – 3 Year EU	1	BYFI810ae3	3 ans		
6	Barracuda Web Filter 410	410 – 3 Year EU	10	BYFI410ae3	3 ans		

C - Description de la console centralisée de type Barracuda

Item	Modèle	Type de contrat	Quantité	Référence	Durée	Prix Unitaire	Prix Total
7	Barracuda NG Control Center C400 Standard Édition	C400 – 3 Year EU	1	BNCIC400ae3	3 ans		
